

Séance du 27 Janvier 2017

Le vingt-sept janvier deux mille dix-sept à dix-huit heures trentes minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme CHAPUIS Lysiane Maire

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, M. FOURNIER Michel, Mme BOURDOIS Muguette, M. NAUDIN Gérard, M. JACHIMOWIEZ Jordan, Mme Elizabeth GROENEWEG

Absents excusés :

Mme PASQUET Christine représentée par M. Gérard NAUDIN
Mme CAILLERE-GAUTIER Karine représentée par Mme Muguette BOURDOIS
M. LEFRANC Jonathan représenté par M. Michel FOURNIER
M. BRAULT Jean-Yves représenté par Mme Lysiane CHAPUIS

A été nommé(e) secrétaire : Mme Elizabeth GROENEWEG

Le procès verbal du 7 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
- Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes.
Rajout de ce point accepté à l'unanimité des présents.

DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

réf : 2017-04

Mme le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission qui est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée et correspondant aux compétences dévolues à la communauté de communes.

La CLECT a donc pour rôle d'évaluer les charges transférées entre les Communes et la Communauté de Communes.

Cette évaluation des charges transférées sert de base au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes pour fixer le montant des attributions de compensation qui sont la contrepartie financière pour les Communes du transfert du produit de la taxe professionnelle à la Communauté de Communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Par délibération du 17 janvier 2017, le conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 38 titulaires (1 par commune) et 38 suppléants (1 par commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Lysiane CHAPUIS, déléguée titulaire,

DESIGNE M. Jean-Yves BRAULT, délégué suppléant.

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2016

réf : 2017-05

Afin de pouvoir honorer sur le budget 2016, le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), il convient de prendre une décision modificative qui alimentera le compte 73925.

De ce fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Objet	Montant
011	61551	Matériel roulant	- 1 192,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Objet	Montant
014	73925	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales	+ 1 192,00 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PROPOSITION POUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES « CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS »

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes a créé 11 commissions.

Les commissions sont composées au maximum de 38 membres. Peuvent se porter candidats les délégués titulaires et suppléants du conseil communautaire ainsi que les conseillers municipaux dont les maires non membres du conseil communautaire. Il est proposé que chaque commune n'ait au plus qu'un représentant par commission.

Chaque élu devra indiquer deux choix de thématiques dont un seul sera retenu pour garantir l'équilibre dans la composition des commissions.

Pour notre commune qui a 1 délégué titulaire peuvent être désignés 6 élus qui feront chacun 2 propositions de participation à une commission. La commune participera donc au plus à 6 commissions.

Les communes, faute de candidats, peuvent ne pas désigner le nombre annoncé.

Ceci étant exposé, Mme le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur leur souhait.

Les candidatures sont retranscrites dans le tableau des thématiques communiqué par la Communauté de Communes.

Mme Chapuis donne lecture des observations communiquées par M. Jean-Yves Brault qui seront transmises à la Communauté de Communes.

Questions diverses :

Prochain Conseil Municipal

M. Jean-Yves Brault demande que le prochain conseil municipal initialement prévu le 24 février reporté au 3 mars soit à 20h30.

Boulangerie

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la mise en location de la gérance de la boulangerie n'a pas abouti. Le Fournil d'Aymeric et Clémence ne souhaite plus une mise en gérance mais souhaite vendre le fonds de commerce. La municipalité et le Fournil d'Aymeric et Clémence mettent tout en oeuvre pour trouver des repreneurs au plus vite afin de continuer à assurer ce service si précieux à la population aillantaise et pour les communes environnantes. En 1995, alors que les villages ruraux se mouraient faute de commerce et d'école, la municipalité d'Aillant s'est engagée courageusement à garder son commerce Boulangerie - Pâtisserie et café en rachetant les murs.

Ce commerce n'a jamais faibli depuis cette date, bien au contraire. S'y rajoute même maintenant, un service "dépannage épicerie" et "plat du jour", quand de besoin, compte tenu du "village d'artisans" qui s'installe progressivement et des besoins de la population qui aime à se retrouver dans ce lieu.

Médailles

Lors des voeux, le 7 janvier dernier en présence d'une centaine de personnes, M. Grandpierre, Conseiller Départemental a remis la médaille communale, départementale, régionale à Jean-Luc Lefebvre, conseiller et adjoint plus de 30 ans et la médaille 20 ans pour Didier Duveau, agent communal.

Diagnostic des mares

Mme le Maire informe les membres du conseil du travail de diagnostic des mares réalisé sur la commune par les élèves de BTSA Gestion et protection de la nature du LEGTA des Barres de Nogent sur Vernisson. Une exposition aura lieu le vendredi 17 mars à partir de 18h à la salle Marcel Deprez. Le samedi 11 mars, de 10h à 12h, pour précéder cette exposition, une animation est organisée pour les jeunes à l'étang.

Manifestation

Vendredi 3 février de 18h à 20h. Récital "Anar-tiste et chansonniers" avec Jean Navineau.

Comité des Fêtes

Le nouveau comité des fêtes propose "son couscous" maison, le dimanche 26 février à 12h30, à la salle Marcel Deprez.

Séance levée à: 20h05